

Guide du conseiller en assurance sur le service Best Doctors

À l'usage exclusif des conseillers

Accès

La police Rétablissement d'une maladie grave® de RBC Assurances® offre à vos clients l'accès à ce qui suit :

- Utilisation initiale gratuite du service Best Doctors†;
- Par la suite, utilisation illimitée à des tarifs réduits très avantageux ;
- Pour les personnes à charge de moins de 21 ans, utilisation illimitée à des tarifs très avantageux.

Communiquez avec votre représentant des ventes afin d'en savoir davantage sur les réductions offertes.

Le service Best Doctors est offert que l'affection ouvre droit ou non à indemnisation pour maladie grave.

Service InterConsultation† : Best Doctors fait une étude approfondie de votre dossier médical pour confirmer le diagnostic et élaborer un plan de traitement. Votre client et son médecin traitant auront accès, de leur résidence, aux technologies de pointe et aux opinions des spécialistes de renommée mondiale.

En fournissant rapidement des réponses détaillées, le processus InterConsultation peut réduire le risque potentiel de complications graves pouvant découler d'une erreur de diagnostic et aider le médecin traitant de votre client à déterminer les démarches appropriées à suivre.

Service FindBestDoc† : Si votre client a besoin d'un spécialiste, Best Doctors se chargera de trouver le médecin le mieux qualifié pour répondre aux besoins médicaux de votre client. Il recevra les renseignements dont il a besoin pour obtenir des recommandations, des rendez-vous

et l'hébergement s'il doit se déplacer à l'extérieur de sa région. (L'accès à un spécialiste canadien nécessite une recommandation d'un médecin traitant. Ce service ne couvre pas les frais de déplacement, d'hébergement et des traitements médicaux.)

Service FindBestCare† : Si votre client a besoin d'un traitement qui est prodigué à l'extérieur de sa province de résidence, Best Doctors négociera des réductions pour les frais d'hôpitaux et de médecins, s'assurera que vos renseignements médicaux sont transmis aux spécialistes médicaux concernés et s'occupera des réservations d'hébergement pour votre client et sa famille. Ce service peut réduire le niveau de stress de votre client lorsqu'il doit recevoir des soins à l'extérieur de sa région. (Ce service ne couvre pas les frais de déplacement, d'hébergement et des traitements médicaux.)

Résultat : confiance, certitude et conviction

Une confiance accrue à l'égard du diagnostic, puisque le service InterConsultation peut :

- confirmer le diagnostic ;
- confirmer le plan de traitement ;
- fournir le traitement le plus approprié.

La certitude que votre client aura accès aux meilleurs spécialistes, grâce au service FindBestDoc.

La conviction que votre client reçoit les soins les meilleurs et les plus adéquats, grâce au service FindBestCare.

Best Doctors 360°

Au cours des 20 dernières années, Best Doctors a examiné plus de 20 000 dossiers par l'intermédiaire de son programme InterConsultation. Best Doctors 360°, le navigateur qui permet de s'y retrouver dans le système des soins de santé, a participé à toutes les étapes du processus. Conçu pour améliorer le système des soins de santé, Best Doctors 360° fournit des informations adaptées afin de répondre aux besoins de chaque membre de Best Doctors.

Le conseiller des membres de Best Doctors, une infirmière ou un infirmier autorisé, fournit les ressources nécessaires pour offrir un soutien individualisé et des conseils adaptés, personnellement transmis aux membres.

Accessible d'un simple coup de téléphone, Best Doctors 360° fournit à ses membres des services supplémentaires pour qu'ils puissent prendre en main leurs soins de santé.

Pour en apprendre davantage sur nos produits et nos services, veuillez communiquer avec votre conseiller interne de vente de RBC Assurances au 1 866 235-4332 ou consultez le www.rbcassurances.com/centredesressources.



RBC Assurances

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC

© / ^{MC} Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

† Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif.